



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

### LETTRE DE RENTRÉE RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ANNÉE 2010-2011**

Cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. Nous vous invitons à vous reporter également à la **lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2010**, où sont indiqués les attendus du projet pédagogique EPS et rappelées les conditions d'organisation de notre discipline, à la lettre de rentrée 2009-2010 où sont développées les contributions de l'EPS au projet académique. De nombreuses informations complémentaires sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie**.

**<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>**

Webmestre : **Valérie LOISEAU**

Le **projet académique** est consultable sur le site académique : **<http://www.ac-caen.fr>**

Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire de préparation de rentrée 2010, parue au **BO N°11 du 18 mars 2010**.

#### **1-Réformes, programmes.**

##### **Le collège**

Les programmes rénovés du collège (BO spécial n°6 du 28 Août 2008) sont en application depuis l'année scolaire 2009/2010. La réactualisation des projets pédagogiques doit maintenant être achevée. La mise en conformité des programmations avec les exigences des programmes et la production de documents pédagogiques déclinant la compétence à atteindre par tous les élèves (niveau 1 et niveau 2), en connaissances, capacités et attitudes est une priorité. Les activités enseignées sont celles de la liste nationale, académique ou l'activité spécifique établissement soumise à validation de l'Inspection. Nous rappelons qu'il convient de ne programmer qu'une seule activité sur les créneaux de 2heures.

L'analyse des résultats de l'enquête sur les programmations est en ligne sur le site. Cette enquête sera poursuivie en collège et étendue aux LP et LGT.

##### **Le lycée professionnel**

Les programmes de la voie professionnelle, arrêté du 10 février 2009 publié au BO spécial n°2 du 19 février 2009 sont en application depuis la rentrée 2009 pour la classe de première année préparatoire au CAP et pour la classe de seconde préparatoire au baccalauréat professionnel. Leur mise en œuvre se poursuit **pour la deuxième année préparatoire au CAP et pour la classe de première préparatoire au baccalauréat professionnel** lors de cette rentrée. Nous vous rappelons que **l'arrêté du 15 juillet 2009, publié au BO N° 31 du 27 août 2009** fixe les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens de la voie professionnelle.

La mise en œuvre progressive des nouveaux programmes conduit cette année à la rédaction des projets pédagogiques EPS. Ils seront analysés par les correspondants BEC et validés par l'inspection pédagogique régionale.

**Ils seront transmis aux correspondants BEC pour le 1<sup>er</sup> décembre 2010.**

## **Le lycée général et technologique**

Les programmes du lycée général et technologique, **arrêté du 8 avril 2010 paru au BO spécial N°4 du 29 avril 2010** pour les enseignements communs, d'exploration et facultatif entrent en application à la rentrée 2010 pour la classe de seconde. Les équipes sont sollicitées pour rédiger les projets pédagogiques rénovés. Ils seront analysés par les correspondants BEC et validés par l'inspection pédagogique régionale.

**Ils seront transmis aux correspondants BEC pour le 30 mars 2011.**

Il nous paraît important de réaffirmer la nécessité d'élaborer un projet pédagogique qui permet d'ajuster la mise en œuvre des programmes aux caractéristiques du public de chaque EPLE. Conçu et partagé par l'ensemble de l'équipe EPS, il contribue à la politique éducative de l'établissement. A partir des constats réalisés, des choix de formation sur l'ensemble du cursus pourront être effectués, afin que chaque élève puisse atteindre le niveau exigible. La programmation des APSA sera alors établie.

### **A consulter sur le site EPS :**

**Les diaporamas relatifs aux programmes du collège, de la voie professionnelle et de la voie générale et technologique.**

**Les travaux des commissions de l'observatoire académique des pratiques en EPS.**

## **2- Les examens**

La commission académique d'harmonisation de la notation constituée d'enseignants nommés par le Recteur est compétente pour l'ensemble des examens (baccalauréat de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, du BMA, du CAP et du BEP). Elle se réunit deux fois par an : en octobre pour valider les protocoles et en juin pour l'harmonisation éventuelle.

Afin de préserver l'équité entre tous les élèves, des harmonisations ont encore été nécessaires entre les moyennes des filles et des garçons selon les épreuves ou entre les moyennes d'épreuves d'établissement et académiques.

Le rapport de la session 2010 sera mis en ligne prochainement sur le site EPS.

Liste académique collège : **disque, équitation, golf** (réaliser une performance motrice mesurable à une échéance donnée), **voile, VTT** (se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains), **ultimate** (conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif).

Liste académique pour les élèves de première et terminale : **aérobic, voile, VTT**. La lutte est supprimée.

Liste académique LGT pour les élèves de seconde : **biathlon athlétique** (CP1), **kayak, voile, VTT** (CP2), **tennis** (CP4), **savate forme** (CP5).

Liste académique LP pour les élèves de seconde et première : **saut en hauteur** (CP1), **VTT** (CP2), **aérobic** (CP3), **ultimate** (CP4).

### Epreuves académiques adaptées :

**Chorégraphie individuelle, natation, course de durée, tennis de table, escalade.**

A consulter sur le site EPS, rubrique examens, contrôle adapté.

### Epreuves facultatives ponctuelles :

**biathlon athlétique** (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies), **handball, canoë kayak, judo, voile et natation.**

Les référentiels sont disponibles sur le site EPS. Nous vous invitons à les consulter et à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve (niveau de pratique élevé et épreuve orale).

### **3- La formation**

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargée de mission de formation : **Line MAIGRET**, professeur agrégé d'EPS, Lycée professionnel Victor Lépine. Caen.

[Line.maigret@ac-caen.fr](mailto:Line.maigret@ac-caen.fr)

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt Line Maigret de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

**Le plan académique de formation (PAF)** est consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/PAF/>

Les inscriptions aux stages à candidature individuelle pourront être saisies jusqu'au  
**15 septembre 2010**

**La formation négociée de secteur** est animée par le délégué de secteur. Les projets de secteurs établis pour deux ans (2009-2011) arrivent à échéance.

Le nouveau projet de secteur (2011-2013) devra être formalisé <b>au plus tard le 15 mai 2011.</b>
---

Vos choix seront guidés par les modifications des programmes et les activités support des listes nationales et académiques en lien avec un thème transversal. Le délégué de secteur FPC transmettra à son correspondant BEC la fiche A : projet de formation négociée de secteur et la fiche D : budget. Le correspondant BEC fera état des éventuelles remarques concernant le contenu, la mise en forme ou le budget au délégué de secteur. Pour le 1<sup>er</sup> juin 2011, le correspondant BEC, après harmonisation transmettra à l'inspection pédagogique régionale pour validation.

Nous vous rappelons que l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation; toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée. Les enseignants d'une équipe qui exceptionnellement ne souhaiteraient pas assister à la formation de secteur ne doivent pas être inscrits sur la fiche B d'autorisation du chef d'établissement.

### **Les formations diplômantes**

Deux formations sont mises en place et concernent les préparations aux concours internes :

- CAPEPS interne, sous la responsabilité de Rachid CHOUGAR se déroulera le samedi matin.

- Agrégation interne EPS, sous la responsabilité de Frédéric SCALLOS aura lieu le jeudi après-midi.

Nous avons souhaité associer des formateurs issus des établissements scolaires, de l'UFRSTAPS et de l'IUFM. Nous les remercions vivement pour leur engagement et nous adressons aux candidats qui se sont inscrits massivement nos vœux de réussite.

### **4- L'association sportive**

L'association sportive est un des lieux privilégiés du développement des compétences sportives, citoyennes et d'éducation à la santé. Nous vous encourageons à formaliser les projets d'AS et à mettre en évidence les liens avec les projets d'EPS, d'établissement et académique. Nous rappelons ici que le projet d'AS, spécifique à l'établissement ne se confond pas avec le projet de secteur UNSS. Nous notons avec satisfaction les résultats toujours satisfaisants et encourageants relatifs au nombre

de licenciés (moyenne académique : 20,98% ; moyenne nationale : 20,16%). Nous vous invitons à maintenir votre engagement pour continuer à viser l'augmentation du nombre de licenciés.

La période hebdomadaire réservée aux activités de l'association sportive demeure le **mercredi après-midi** et permet de participer aux rencontres organisées par les services de l'UNSS.

A l'initiative des personnels enseignants, d'autres plages horaires supplémentaires peuvent être mises en place.

Chaque animateur se doit de remplir le **cahier d'AS**, outil nécessaire au suivi hebdomadaire des activités en consignnant les éléments pertinents permettant de dresser des bilans réguliers des activités (état des présences, contenus abordés, rencontres et manifestations fréquentées, statistiques sur le taux de licenciés, résultats sportifs).

### **5- Les sections sportives scolaires**

Elles proposent aux élèves l'approfondissement d'une pratique sportive, en complément de l'EPS obligatoire et de la participation facultative aux activités de l'association sportive (circulaire n°96-291 du 16 décembre 1996, charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002, circulaire académique du 28 janvier 2010). Nous insistons sur le fait que la section doit faire partie intégrante du projet d'établissement et du projet EPS. Un professeur d'EPS en assure systématiquement la coordination. Seules, les sections validées par Le Recteur portent le nom de sections sportives scolaires.

### **6-Prix de l'éducation**

Il a pour but de valoriser et récompenser les élèves pour leur engagement citoyen et responsable, leur parcours scolaire, leurs performances sportives au sein de l'établissement et dans les associations extra scolaires. Il apparaît que peu de dossiers sont présentés, ce qui ne reflète pas la réalité de l'engagement et la qualité des parcours des lycéens de notre académie. Nous encourageons donc les équipes pédagogiques à proposer suffisamment de candidats, afin de mettre en évidence une image positive des nombreuses réussites de nos élèves (circulaire n°95-215 du 11/10/95. Bo n°38 Octobre 1995).

### **7--L'inspection**

#### **Répartition des bassins d'inspection**

	<b>Jean-Luc COURNAC</b>	<b>Bénédicte LEMARIÉ</b>
<b>Calvados</b>	Bessin, Caen, Pays d'Auge Grand Caen	Bocage Virois, Caen, Grand Caen
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche- Pays d'Ouche
<b>Caen</b>	<p><i>Collèges publics :</i> Albert Jacquard ; Guillaume de Normandie, Henri Brunet, Marcel Pagnol, Dunois, Frédéric Lechanteur.</p> <p><i>Collèges privés :</i> Institut St Pierre, Sacré cœur, St Pierre.</p> <p><i>LGT publics :</i> Fresnel, Rostand, Malherbe</p> <p><i>LPO :</i> Dumont D'Urville</p> <p><i>LGT privé :</i> Ste Marie</p> <p><i>LT privé :</i> Ste Ursule</p> <p><i>LP Privé :</i> Oasis, Notre Dame de fidélité</p>	<p><i>Collèges publics :</i> Pasteur, Hastings, Villey Desmeserets, Jean Moulin, René Lemièrè, Jacques Monod</p> <p><i>Collèges privés :</i> St Joseph, St Paul.</p> <p><i>LG :</i> De Gaille, Victor Hugo.</p> <p><i>LPO :</i> De Laplace</p> <p><i>LP :</i> Victor Lépine, Camille Claudel</p> <p><i>LG privé :</i> Jeanne d'Arc</p> <p><i>LT privé :</i> Institut Lemonnier.</p>

## **Chargé de mission d'inspection**

**Romuald PATTIER, professeur agrégé, collègue Montgomeri, Troarn**

[Romuald.pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-caen.fr)

## **Le plan d'inspection 2010-2011**

Il est élaboré en conformité avec les objectifs académiques et s'établit autour des paramètres suivants :

- titularisation dans un nouveau corps
- les enseignants en fin de 4<sup>ème</sup> échelon, tous les enseignants sans note au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon, les enseignants promouvables à la hors classe.
- les promouvables d'un même échelon de manière à préserver l'équité face au rythme des inspections dans l'Académie.

Sont susceptibles d'être inspectés : les enseignants dont la dernière inspection est supérieure à 5 ans.

## **Protocole d'inspection**

### **Document à renseigner avant l'inspection**

Confirmation d'horaire et d'activité (document à télécharger sur le site EPS) et à retourner par mail avant l'inspection à l'inspecteur concerné ou au chargé de mission.

### **Documents à présenter lors de la visite d'inspection :**

- La fiche de renseignements personnels (document à télécharger sur le site EPS). Ce document est adapté à la discipline et remplace le document commun aux autres disciplines.
- Les différents projets : établissement, EPS, AS, classe, cycle. Il est souhaitable qu'un document synthétique faisant apparaître la cohérence des projets et la pertinence des choix opérés soit construit. La programmation de l'établissement doit être lisible et présentée sous forme de tableau (niveaux de classe et groupes d'activités).
- La leçon et les précédentes.
- Les procédures d'évaluation.
- Le cahier d'AS
- L'édition des statistiques de votre AS.
- Tout document que l'enseignant jugera utile de présenter pour éclairer sa démarche.

Nous vous remercions de constituer un dossier que nous pourrions conserver rassemblant de manière organisée toutes ces informations.

### **Inspection**

- Présence du chef d'établissement pendant la leçon.
- Observation d'une leçon complète (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

### **Entretien d'équipe**

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS en présence du chef d'établissement.

### **Rapport d'inspection**

Au retour du rapport d'inspection, il sera remis en main propre à l'enseignant par le chef d'établissement afin de poursuivre l'échange et de mettre en œuvre les pistes de réflexion proposées.

## **8-L'observatoire académique des pratiques**

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Nous insistons sur le fait que tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant BEC. Nous remercions l'ensemble des participants pour la qualité de leur réflexion et nous vous invitons à prendre connaissance des travaux et outils mis en ligne sur le site.

Commissions	Responsables	Partenaires
Le projet	Pascal Mériel	
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Edern Suteau	Médecin conseiller du Recteur
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel	
Les correspondants BEC	Jérôme Couenne	DIFOR
Groupe arts du cirque et danse	Françoise Lhémy	DAC et DRAC
Continuité CM2 / 6 <sup>ème</sup>	Jérôme Coupé	1 <sup>ier</sup> degré / IUFM
La gestion des installations sportives	Romuald Pattier	Communauté CAEN
Les TICE et EPS	Bernard Quesnel	CRDP / CARIM
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau Rachid Chougar	Café pédagogique
Activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Line Maigret	

**Jérôme COUENNE**, animateur académique de l'observatoire, est entouré de 11 correspondants BEC.

[Jerome.couenne@ac-caen.fr](mailto:Jerome.couenne@ac-caen.fr)

Nous aurons plaisir à vous rencontrer lors des trois regroupements qui auront lieu :

- **Mardi 5 octobre 2010**
- **Vendredi 14 janvier 2011**
- **Jeudi 21 avril 2011**

La journée BEC aura lieu dans la semaine du **22 au 26 novembre**.

**Il est impératif qu'au moins un enseignant par établissement participe à ce regroupement.**

Nom	Correspondant	EPLÉ	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Correspondant BEC Grand CAEN Lycée	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occalsey@ac-caen.fr	Correspondant BEC Grand CAEN Collège	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid.chougar@ac-caen.fr	Correspondant BEC Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
RUAULT Sylvain Sylvain.ruault@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Jérôme Jerome.coupe@ac-caen.fr	Correspondant BEC Nord Cotentin	Collège Emile Zola	LA GLACERIE
LEFLOUR Patricia Patricia.leflour@ac-caen.fr	Correspondant BEC Centre Manche	Lycée Charles F. Lebrun	COUTANCES
ANGE Isabelle Isabelle.ange@ac-caen.fr	Correspondant BEC Sud Manche	Lycée Littré	AVRANCHES
MELIN Patrick Patrick.melin@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bocage Ornaïs	Collège Sévigné	FLERS
JARTHON Michel Michel.jarthon@ac-caen.fr	Correspondant BEC Centre Orne	Collège Truffaut	ARGENTAN
MAURICE Patrick Patrick.maurice@ac-caen.fr	Correspondant BEC Perche Pays d'Ouche	Lycée Jean Monnet	MORTAGNE AU PERCHE

**Les correspondants BEC sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert.

Des listes de diffusion ont été mises en place, permettant de véhiculer l'information. Il est du devoir de chaque enseignant d'activer sa boîte électronique appelée « mel-ouvert », dans l'objectif de recevoir les informations indispensables à la mise en œuvre de ses missions.

Les collègues du CARIM peuvent vous aider :

**Bernard QUESNEL** : [Bernard.Quesnel@ac-caen.fr](mailto:Bernard.Quesnel@ac-caen.fr)

**Julien LAMORA** : [Julien.Lamora@ac-caen.fr](mailto:Julien.Lamora@ac-caen.fr)

Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur en charge de votre bassin.

Adresse électronique : [jean-luc.cournac@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.cournac@ac-caen.fr)

[benedicte.lemarie@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lemarie@ac-caen.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.**

**Attention !** l'adresse électronique epsorganisation ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers.

#### **Les documents à renseigner en début d'année**

- Document **organisation de l'EPS**.

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site.

Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Ils sont à retourner **uniquement par mail** pour le **1<sup>er</sup> octobre 2010** à : [\*\*Epsorganisation@ac-caen.fr\*\*](mailto:Epsorganisation@ac-caen.fr)

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant : N°ETABLISSEMENT\_type d'établissement\_Nom de l'établissement\_Ville de l'établissement.

*exemple : 0500080R\_clg\_DIDEROT\_tourlaville*

**Ils seront transmis en fichier joint à [epsorganisation@ac-caen.fr](mailto:epsorganisation@ac-caen.fr) pour le 1er Octobre 2010. (AUCUN DOSSIER PAPIER)**

Un tableau permettant de renseigner la programmation de votre établissement fait dorénavant partie des documents à renseigner (De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour le collège, pour la classe de seconde pour le LGT et pour les classes de seconde et de première pour la voie professionnelle).

Ces documents nous sont essentiels pour gérer le planning d'inspections et avoir une connaissance la plus fine possible de la réalité des programmations dans les établissements.

- Le protocole pour les **examens** et les **outils d'évaluation**

Ils sont à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **22 septembre 2010** à :

IA-IPR EPS, secrétariat des IA-IPR

168 rue Caponière. B.P. 6184

14061 Caen Cedex

Nous vous remercions de respecter les délais, afin que la commission puisse étudier tous les dossiers. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Caen, le 1er septembre 2010

**Bénédicte LEMARIE**

Inspectrice d'Académie

Inspectrice Pédagogique Régionale



**Jean-Luc Cournac**

Inspecteur d'Académie

Inspecteur Pédagogique Régional

